



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE WEISLINGEN

5 rue Principale
67290 WEISLINGEN
Tél : 03.88.01.55.62

E-mail : mairie.weislingen@wanadoo.fr

Site web : <http://www.weislingen.fr/>

Chers villageoises, chers villageois,

*** La démarche écolo du village :**

Le conseil municipal, dans sa démarche « verte », a fait le choix d'acheter un broyeur à branches professionnel pour éviter d'allumer le feu de branchages à la décharge. Ce broyeur, qui d'ailleurs a été subventionné à hauteur de 50%, avale des branches jusqu'à 13cm de diamètre et sera installé à la décharge les samedis d'ouverture à partir de maintenant. Le broyat sera stocké sur place et vous pourrez vous servir gratuitement pour faire vos paillages et fertiliser vos plantations.

Nous vous rappelons qu'il est **interdit durant toute l'année**, de faire du feu sur sa propriété pour se débarrasser de ses déchets en les brûlant.

Brûler ses déchets verts est formellement interdit par la loi et expose les contrevenants à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

Vos déchets doivent être acheminés à la déchetterie de Thal-Drulingen. Néanmoins, pour vous épargner de nombreux trajets, il est encore toléré d'ouvrir notre propre décharge verte mais à condition de respecter scrupuleusement les consignes environnementales, et de n'y déposer que des déchets végétaux qui se décomposent. La Communauté de Communes d'Alsace Bossue étudie la possibilité à moyen terme, d'ouvrir 3 ou 4 nouveaux points de collecte (déchetterie fixe ou mobile, rien n'est encore arrêté) pour réduire vos trajets.

Plusieurs raisons ont conduit les autorités à en interdire le brûlage :

- **le risque d'incendie**, surtout par temps sec et en zone urbanisée,
- **la pollution générée** : contrairement aux idées reçues, le brûlage des déchets verts n'est pas naturel. Il produit des particules fines, contribue à l'effet de serre et génère des gaz nocifs pour l'environnement. Les fumées et nuisances olfactives créent régulièrement **des conflits de voisinage**.

Il est également interdit de déposer ses déchets verts dans la nature, ceci étant considéré comme un dépôt sauvage d'ordures ménagères.

Toujours dans le domaine de la propreté, l'espace de collecte des containers verres, papiers, vêtements est très souvent assimilé à une décharge publique. Il n'y a que ces trois matériaux qui sont recyclés, le restant doit être déposé à la déchetterie.

La Communauté de Communes d'Alsace Bossue ayant décidé de prendre le contrôle de la déchetterie de Thal-Drulingen en régie autonome (baisse des frais de gestion), étudie également la possibilité d'ajouter un bac de tri supplémentaire pour les plastiques et ainsi réduire les volumes des sacs orange. Des précisions complémentaires vous seront données le moment venu.

Pour l'instant rien ne change ... **sauf les taxes**. Cette annonce fera évidemment grincer des dents et je vous comprends. Cela a aussi été le cas lors de la séance de vote des budgets du mercredi 14 avril dernier, lorsque le président de la Communauté de Communes a annoncé une hausse de 7,5%. Cette hausse est nécessaire, puisque nous traînons depuis plusieurs années une dette de 1,5 millions d'euros. Notre soutien à tous est nécessaire pour participer au renflouement de cette situation. Que représentent ces 7,5% pour chacun d'entre nous. Voici quelques exemples. Le Sydème communiquera davantage sur ce point.

Famille de :	Tarif annuel 2020	Tarif annuel 2021
1 personne	111€	122€
2 personnes	221€	241€
3 personnes	332€	359€
4 personnes	443€	474€
5 personnes	506€	536€
6 personnes	542€	569€

Vous pouvez prendre note de la prochaine distribution des sacs de tri qui aura lieu **le 29 juin 2021 de 13h30 à 16h15 sur le parking de la salle polyvalente.**

*** La Fibre Optique :**

L'installation de la fibre optique est arrivée dans sa phase terminale. Pratiquement tout le village y est maintenant raccordé à de rares exceptions près. Nous sommes en communication avec ROSACE pour régler ces derniers contretemps. Venez nous signaler tout problème d'inéligibilité, nous essayerons de trouver une solution adaptée.

Attention, ne payez pas le raccordement. La commune a réglé à ROSACE les frais de raccordement (1 prise par foyer à 175€) ne vous faites pas avoir par des installateurs malhonnêtes qui voudraient vous facturer la pose de la première prise. Si vous désirez une seconde prise, celle-ci sera installée à vos frais.

*** Les manifestations culturelles :**

Pour l'heure, toutes les manifestations sont suspendues, en raison de la crise sanitaire COVID. Il en est de même pour la location de la salle polyvalente. Selon les dernières annonces gouvernementales, nous nous dirigeons vers une réouverture des écoles primaires le lundi 26 avril, et secondaires, le 03 mai. Les bars devraient pouvoir rouvrir leur terrasse à partir de la mi-mai. Ces informations sont à prendre avec beaucoup de réserves, le taux d'incidence et de circulation du virus sera le seul « décideur ».

Comme nous l'avons fait le 11 Novembre dernier, nous organiserons néanmoins une cérémonie minimaliste le 08 Mai aux monuments aux Morts, afin d'honorer la mémoire de nos combattants de la seconde guerre mondiale.

*** Le risque de fermeture d'une classe sur le R.P.I :**

Il y a environ deux mois, l'inspectrice d'académie des Vosges du Nord est venue nous rencontrer, (les 3 maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) Volksberg, Waldhambach et Weislingen), pour nous annoncer la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021 en raison de la forte diminution du nombre d'élèves.

En effet, le seuil minimum de maintien du format actuel du R.P.I. est de 120 élèves. Le dernier décompte effectué à l'occasion du conseil d'école du 8 avril dernier est de 98 enfants scolarisés. Le prochain seuil de réévaluation de fermeture d'une autre classe est fixé à 96 enfants !! Vous comprendrez aisément que la situation est très préoccupante et tendue.

Pour dissuader l'Académie de Strasbourg de prendre cette décision de fermeture, nous avons, avec le soutien de notre Député Patrick Hetzel, rédigé et transmis un premier courrier (cosigné des 3 maires) à cette administration. La réponse a été radicale, « fermeture d'une classe à Weislingen ». Toujours sur les conseils de notre Député, les 3 conseils municipaux ont voté une motion d'opposition à cette décision académique. De plus un groupe de parents d'élèves du conseil municipal de Weislingen, a préparé un argumentaire ayant pour objet de présenter les points en faveur du maintien de l'ouverture de la classe de Weislingen, par rapport à celle de Volksberg. Pour l'heure, nous sommes en attente de la réponse de l'Académie de Strasbourg.

*** Les prochaines élections départementales et régionales :**

Le Gouvernement a finalement validé les dates de ces prochaines élections aux **dimanches 20 et 27 juin 2021**. Il s'agira de choisir un binôme femme-homme pour les départementales, et une liste pour les régionales. Un double scrutin sera organisé pour l'occasion.

Les élections régionales et les élections départementales (autrefois appelées élections cantonales) sont deux scrutins distincts, organisés tous les six ans, pour renouveler la composition des conseils régionaux et des conseils départementaux.

Le mandat des conseillers régionaux et départementaux élus cette année aurait normalement dû courir jusqu'en mars 2027. Mais, afin de ne pas perturber la campagne présidentielle qui aura lieu cette année-là, la prochaine échéance a été fixée en mars 2028. Les élus régionaux et départementaux seront donc désignés pour sept ans, au lieu de six.

Afin d'organiser ces élections dans les meilleures conditions possibles, nous avons demandé l'autorisation à la Sous-Préfecture de Saverne d'utiliser la grande salle polyvalente comme bureau de vote. Nous réfléchissons à l'organisation matérielle pratique, afin que vous ne soyez pas amené à vous croiser. (Sens de circulation dans la salle, entrée d'un côté, sortie de l'autre, tout sera fléché et expliqué en temps voulu).

En effet, nous n'avons pas encore reçu le détail de la préfecture 67, mais il y aura sans doute deux urnes, deux bulletins de vote de couleur différente, etc ... en résumé vous voterez successivement deux fois si vous le souhaitez. Vous pourrez bien entendu voter seulement à un des deux scrutins.

N'hésitez pas à faire remonter vos remarques suggestions, commentaires dans la boite à idée du site de la commune, onglet « Municipalité » - « Communication » - « Boite à idées »

Bien à vous,
Votre équipe municipale.

Info écolo :

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre en version papier, mais plutôt en version électronique, veuillez indiquer ce choix au secrétariat de la Mairie en envoyant par exemple le texte suivant « **Je souhaite participer à l'action moins de papier, et désire recevoir les prochaines lettres d'informations Mairie par e-mail** » à mairie.weislingen@wanadoo.fr

Pensez à signer par votre nom, en effet certaines adresses mail n'indiquent pas clairement qui en est l'expéditeur.

Merci